

\* COMPTE RENDU DE SEANCE \*

---

---

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le jeudi vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune,  
légalement convoqué le 17 mars 2005, s'est réuni  
en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

**Président** : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

**PRESENTS** :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Gilbert VEYRON, Françoise BOTTURA, Yves VERRIER, Habib DARWICHE, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES, Isabelle JACQUOT-RAVERAT.

**ABSENTS** : Corinne DUBOS, Denis GUYON.

**EXCUSE** : Francis GADEAU.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Philippe NICOLINO (pouvoir à Henri PACALON), Michel FREY (pouvoir à René FOUSSE), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Paule GUILLEN (pouvoir à Michel COLLET), Alain BREUIL (pouvoir à Michel FISCHER), Pierre FAVRE (pouvoir à Ghislaine GOMES), Pascal MERLE (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE).

**Secrétaire de séance** : Madame Christine MORALES.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 24 février 2005.**

**Délibération n° 05.033: RESSOURCES HUMAINES: Mise à jour de l'état des effectifs du personnel au 1er avril 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> avril 2005 suite à une omission (recrutement de trois agents du cadre d'emplois de la police municipale au cours des derniers mois).

*= Arrivée de Monsieur Guyon à 19 heures 15 =*

*= Arrivée de Madame Dubos à 19 heures 20 =*

**Délibération n° 05.034: AFFAIRES FINANCIERES: Fiscalité directe locale - Adoption des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2005**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal ADOPTE les taux de fiscalité directe pour 2005 suivants :

- Taxe d'Habitation : 17,31 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18,95 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 72,03 % ;

ARRETE le produit fiscal attendu pour 2005 à 17.872.823 euros, au vu des bases fiscales et allocations connues à ce jour ; DIT que ce surplus de produit fiscal sera affecté au budget 2005, par voie de décision modificative, ainsi que le surplus de compensations fiscales notifiées.

**Délibération n° 05.035: URBANISME ET HABITAT: Acquisition d'un appartement sis 22 rue Juliette Récamier**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 22 rue Juliette Récamier et appartenant à M. et Mme Manoubi, au prix de 67.500 € conforme à l'évaluation des Domaines; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique, ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 67.500 €, et aux frais de notaire, estimés à 2.025 €, seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 05.036: URBANISME ET HABITAT: Acquisition d'un appartement sis 10 rue Robespierre**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 10 rue Robespierre et appartenant aux époux Janaudi, au prix des Domaines, soit 44.500 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique, ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 44.500 €, et aux frais de notaire, estimés à 2.670 €, seront imputées à l'article 238.

**Délibération n° 05.037: URBANISME ET HABITAT: Requalification du bâtiment D de la résidence Beauséjour - Convention de partenariat avec l'OPAC du Rhône**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'opération de requalification du bâtiment D de la résidence Beauséjour, APPROUVE la convention de partenariat avec l'OPAC du Rhône telle que présentée ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**Délibération n° 05.038: LOGEMENT: Programmes "Gabrielle" et "Saint-Exupéry" réalisés par l'Office public HLM "Porte des Alpes Habitat" - Participation financière de la Ville**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, afin de soutenir les programmes "Gabrielle" et "Saint-Exupéry" réalisés par l'Office public HLM "Porte des Alpes Habitat", APPROUVE le versement à cet Office d'un fonds de concours de 106.000 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65757 du budget en cours.

*= Départ de Madame Haéri à 20 heures 00 =*

**Délibération n° 05.039: LOGEMENT: Opération d'acquisition/amélioration d'un logement par la SEMCODA (pavillon sis 51 route d'Heyrieux) - Participation financière de la Ville**

A la majorité (par 32 voix Pour et 7 voix Contre, Abstentions : 2), le Conseil Municipal APPROUVE l'opération d'acquisition/amélioration sise 51 route d'Heyrieux réalisée par la SEMCODA ; DECIDE d'accorder une subvention de 7.347 € à cette opération ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que la dépense est inscrite à l'article 6572 du budget en cours.

**Délibération n° 05.040: ACTION SOCIALE: Adaptation de l'habitat en vue du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées - Convention de partenariat avec le PACT du Rhône**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue d'adapter les logements des personnes âgées et handicapées pour permettre leur maintien à domicile, APPROUVE la convention de partenariat avec le PACT du Rhône telle que présentée ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ; DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6228 du budget en cours.

**Délibération n° 05.041: JEUNESSE ET ENFANCE: Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE l'ensemble des modalités d'attribution de l'aide financière aux familles pour les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques ; DIT que les dépenses relatives à la participation municipale seront imputées à l'article 6713.

La séance est levée à vingt heures dix.

Le Maire,